

# RÉFORME DES RETRAITES : qu'est-ce que ça change ?

## POUR LES SALARIÉS ET LES AGENTS RELEVANT DU RÉGIME GÉNÉRAL

### Salariés du privé et agents publics contractuels où à moins de 80%

- ▶ Travailler 2 ans de plus
- ▶ Celles et ceux qui commencé à travailler à 20 ans vont cotiser 44 ans (au lieu de 43)
- ▶ Celles et ceux en carrières longues vont travailler 2 ans de plus (arrêt 62 ans)
- ▶ Les trimestres acquis au titre de la maternité n'avancent pas l'âge de départ en retraite
- ▶ Retraite minimale uniquement pour les carrières complètes (et ce sont essentiellement les femmes qui subissent des carrières incomplètes)

## POUR LES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX ET DE L'ÉTAT

### Affiliés de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) et régime retraite de l'État

- ▶ Pénibilité n'est reconnue que pour les catégories actives, alors qu'elle existe aussi dans d'autres métiers
- ▶ Même les carrières actives travailleront 2 ans de plus alors que leurs conditions de travail ne seront pas améliorées :
  - policiers,
  - sapeurs-pompiers,
  - personnel pénitentiaire,
  - auxiliaires de soin,
  - etc.







# RÉFORME DES RETRAITES : ce que la CFDT propose

## Report de l'âge légal de départ à la retraite : pour la CFDT, cela a toujours été et est toujours NON !

**INTERCO**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

- ▶ **Repousser l'âge de départ légal à la retraite à 64 ans est une mesure profondément injuste !** Elle l'est encore plus pour celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, car ils devront continuer à travailler même s'ils ont cotisé assez d'années.
- ▶ **Elle l'est aussi pour celles et ceux qui rencontrent des difficultés à se maintenir en emploi ou qui ont des métiers pénibles** : ils risquent de s'épuiser davantage. Elle l'est enfin pour celles et ceux qui ne sont déjà plus en emploi, et qui sont, de fait, maintenus dans cette situation.
- ▶ **Passer la retraite à 64 ans, c'est pénaliser en premier lieu les travailleurs et travailleuses dits de la deuxième ligne** qui ont permis au pays de tenir lors de la crise du Covid-19 !



Pour adhérer en ligne à la CFDT,  
flashez ce QR-Code.

- ▶ **Garantir un minimum décent des pensions** (au minimum indexé au niveau du SMIC)
- ▶ **Prendre en compte de la pénibilité dans l'âge de départ à la retraite**
- ▶ **Maintenir le dispositif carrières longues** pour permettre aux personnes ayant commencé à travailler plus tôt, de partir plus tôt à la retraite.
- ▶ **Intégrer des questions d'égalité femmes/hommes**, pour l'instant non prise en compte dans la réforme des retraites
- ▶ **Mettre en place un Compte épargne temps universel (Cetu)**
- ▶ **Améliorer le maintien dans l'emploi** des plus de 55 ans
- ▶ **Harmoniser les dispositifs pénibilité** et reconnaître la pénibilité des métiers de la fonction publique territoriale
- ▶ **Créer un dispositif carrières pénibles** comme le dispositif carrières longues
- ▶ **Assurer une meilleure prise en compte des carrières mixtes** (public/privé)
- ▶ **Créer un Fonds dédié à la prévention de l'usure professionnelle**
- ▶ **Permettre aux agents territoriaux en invalidité de continuer à cotiser** jusqu'à l'âge de départ en retraite (comme dans le privé)
- ▶ **Augmenter les contributions employeurs**
- ▶ **Obliger juridiquement la régularisation** pour les collectivités qui aujourd'hui ne payent pas leurs contributions retraites

**C'EST QUOI  
TON RÉGIME  
DE RETRAITE ?**



**GUACAMOLE  
GRILLADES  
PINA COLADA!**



## VOTRE CONTACT CFDT

Syndicat CFDT INTERCO  
du Val-de-Marne (94)  
Maison des syndicats  
11-13 rue des Archives  
94010 CRETEIL Cedex  
Tél. 01 43 99 12 43  
interco94@interco.cfdt.fr